



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-024

L'an **deux mille vingt**, le **26 mai**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 mai 2020**

Étaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme LACOUR, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avait donné procuration : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mr MARCONNET.

Étaient absents : M. GAUTHERON, M. MOTTAIS.

Monsieur SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – ECOLE DE MUSIQUE, ECOLE DE DANSE : MODALITES DE DEDOMMAGEMENT DUES A LA PERIODE DU COVID 19

Mr Dambrine adjoint à la culture, expose que les enseignements à l'école de musique et à l'atelier danse se sont arrêtés depuis le samedi 14 mars 2020 suite aux dispositions prises pour lutter contre le Covid 19.

Le lundi 11 mai 2020, le déconfinement a commencé pour l'ensemble des Français.

Ce même jour, l'ensemble des Conseillers Municipaux ont été conviés pour une réunion d'information et de concertation sur la reprise de l'activité dans notre commune.

Mairie Lors de cette réunion, en raison des contraintes sanitaire et d'organisation, il a été décidé de ne pas rouvrir l'école de musique ni l'atelier danse pour cette fin d'année scolaire.

54 avenue de la République
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Afin de dédommager les familles, il est proposé que les cotisations du 3^{ème} trimestre soient annulées et pour les personnes ayant réglé l'année entière, une gratuité du 1^{er} trimestre 2020-2021. En cas de non reprise de l'élève, une autre personne du cercle familial pourrait bénéficier de cette gratuité.

Les cotisations de la saison 2020-2021 seront alors :

- Pour la danse :

- Elève ayant réglé à l'année en 2019-2020 :

Inscription septembre 2020	1 ^{er} trimestre en janvier 2021	2 ^{ème} trimestre en avril 2021	Total à l'année
Report du 3 ^{ème} trimestre 2019-2020	46.80 €	41 €	87,80 €

- Elève ayant réglé au trimestre en 2019-2020 :

1 ^{er} trimestre à l'inscription	2 ^{ème} trimestre en janvier 2021	3 ^{ème} trimestre en avril 2021	Total à l'année
46.80 €	41 €	41 €	128,80 €

- Pour la musique :

- Elève ayant réglé à l'année en 2019-2020 :

	Inscription septembre 2020	1 ^{er} trimestre en janvier 2021	2 ^{ème} trimestre en avril 2021	Total à l'année
Solfège	Report du 3 ^{ème} trimestre 2019-2020	30.40 €	25 €	55,40 €
Instrument	Report du 3 ^{ème} trimestre 2019-2020	43.30 €	35 €	78,30 €
Eveil	Report du 3 ^{ème} trimestre 2019-2020	38 €	32 €	70 €

- Elève ayant réglé au trimestre en 2019-2020

	1 ^{er} trimestre à l'inscription	2 ^{ème} trimestre en janvier 2021	3 ^{ème} trimestre en avril 2021	Total à l'année
Solfège	30.40 €	25 €	25 €	80.40 €
Instrument	43.30 €	35 €	35 €	113.30 €
Eveil	38 €	32 €	32 €	102 €

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 18 mai dernier.

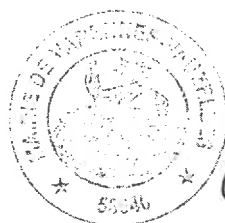
Mr Dambrine propose d'approuver cette proposition.

Adopté par 26 voix pour et 1 contre.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 mai 2020

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

